



PARCOURS DE FORMATION

Durée

21 jours en présentiel (145 h)

Tarif

5 600 € HT (soit 6 720 € TTC)

Intervenants

Anne Souty
François Jonquet
Cécile Bronner
Fanny Schweich
Marie Chabredier
Laura Bocaert
Anaïs Lukacs
Eric Hainaut

Dates

24, 25 et 26 septembre 2025
13 et 14 octobre 2025
17 et 18 novembre 2025
Dates suivantes (sur 2026) à
venir prochainement

Effectif

8-10 participants

Horaires

9h30 à 13h - 14h à 17h30
soit une durée de 7 h/jour

N° d'agrément

11753874875

4, rue d'Enghien
75010 Paris
T 01 53 34 25 25
M formation@ghs.fr
www.ghs.fr

ADMINISTRATEUR-TRICE DU SPECTACLE VIVANT

NOUVEAU

VOUS AVEZ BESOIN DE CETTE FORMATION SI VOUS SOUHAITEZ :

- ✓ Développer vos compétences en matière juridiques et administratives
- ✓ Être en mesure de piloter la gestion budgétaire, financière et comptable d'une entreprise du spectacle vivant
- ✓ Assurer la gestion sociale d'une entreprise culturelle

OBJECTIFS

- ✓ Fournir une vue d'ensemble des dimensions juridiques, fiscales, sociales, budgétaires, comptables, nécessaires pour une gestion optimale des structures du spectacle vivant.

SECTEURS CONCERNÉS

- ✓ Théâtre, danse, musique, cirque, comédie, opéra, arts de la rue, arts de la marionnettes, arts du spectacle pluridisciplinaires, performances expérimentales
- ✓ Tant du point de vue des lieux que des compagnies ou des organisateurs d'événements culturels

PRÉREQUIS

- ✓ Niveau d'étude BAC + 3 ou une expérience dans le secteur culturel est recommandée

PUBLIC

- ✓ Toute personne impliquée dans la gestion/administration de structures culturelles, incluant les salles de spectacles, festivals, et compagnies de spectacle vivant.
- ✓ Toute personne évoluant dans le secteur culturel et aspirant à devenir administrateur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques/exercices.

PLAN DE FORMATION

Module administratif et juridique

Journée 1

Sécuriser le cadre juridique de l'entreprise

Journées 2 et 3

Élaborer les contrats spécifiques du spectacle vivant

Journée 4

Réaliser les déclarations des droits d'auteurs

Journée 5

Respecter les obligations en matière de billetterie

Module budgétaire, financier et comptable

Journées 6 et 7

Mettre en œuvre la comptabilité et la fiscalité dans les entreprises culturelles

Journées 8, 9 et 10

Construire des outils de suivi budgétaire pour son entreprise culturelle

Journées 11, 12, 13 et 14

Trouver des financements pour son projet artistique et culturel

Module gestion sociale

Journées 15, 16 et 17

Appliquer la législation sociale d'une entreprise culturelle

Journée 18

Gérer les ressources humaines dans le spectacle vivant

Journée 19

Mobilité internationale : accueillir des artistes étrangers

Journées 20 et 21

Établir la paie et les spécificités des intermittents du spectacle

Pour le programme détaillé :
- par mail : formation@ghs.fr
- téléphone : 01 53 34 25 25

MOYENS D'ÉVALUATION

→ QCM de fin de parcours

- Remise d'un support écrit
- GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
- Évaluation par QCM